Séance 2 : Où et quand les orateurs s'expriment-ils ? [SUITE]

Exercice 3 :

5. Associe chacun des noms suivants à sa définition :
orateur – rhéteur – rhétorique – éloquence – harangue – déclamation

	Personne que sa fonction conduit souvent à prononcer des discours devant un public ; personne qui parle en public.
	Exercice d'éloquence en usage dans les écoles de rhéteurs. (Aujourd'hui : art de réciter devant un public un texte de manière expressive.)
	Discours solennel fait devant une assemblée ou une foule.
	Personne qui enseignait l'éloquence; maître de rhétorique. (Aujourd'hui : Personne qui parle bien, orateur éloquent.)
	Manière de s'exprimer de façon à émouvoir, à persuader, à entraîner par le discours.
	Technique du discours ; ensemble de règles, de procédés constituant l'art de bien parler, de l'éloquence.

Exercice 4 :

6. Auquel des trois genres oratoires chacun des extraits de discours suivants appartient-il ?

1 – GENRE

CICÉRON, le 20 décembre 44 av. J.-C., s'exprime devant le Sénat, puis devant le peuple. Il veut exhorter ses collègues et ses concitoyens à prendre une décision ferme contre Antoine, qu'il veut voir déclaré ennemi de la République.

Non, citoyens, l'ennemi que vous avez à combattre n'est pas de ceux avec qui il soit possible de conclure la paix. Ce n'est plus, comme autrefois, votre asservissement qu'il désire : désormais, dans sa fureur, c'est de votre sang qu'il est altéré. [...] Appliquez-vous à cette affaire, citoyens, comme vous le faites aujourd'hui. Jamais votre accord n'a été plus complet dans aucune affaire ; jamais vous n'avez été si étroitement unis avec le Sénat. Rien d'étonnant à cela : il ne s'agit pas, en effet, de savoir à quelles conditions nous conserverons la vie, mais si nous la conserverons ou si nous devons périr dans les supplices et dans la honte.

CICÉRON, Philippiques, IV, 11-12

2- GENRE

Nommé au Sénat par l'empereur Trajan en 100 apr. J.-C., PLINE prononce un discours devant cette assemblée, présidée par le Prince lui-même.

Nous avons vu le temps où nos défaites n'étaient jamais que trop certaines. Mais aujourd'hui, avec la terreur et la crainte, l'esprit de soumission est rentré dans leurs âmes. Ils voient à la tête des Romains un de ces guerriers des vieux âges, auxquels des champs couverts de morts et la mer rougie du sang de l'ennemi conféraient le nom glorieux d'« imperator ». [...] Voilà quel respect votre nom imprime aux ennemis. Dirai-je l'admiration des soldats, et par quel art vous sûtes l'acquérir ? Lorsque vous supportiez avec eux et la faim et la soif ; lorsque, dans ces exercices qui sont une étude de la guerre, le simple légionnaire voyait son général, couvert ainsi que lui de poussière et de sueur, ne différer des autres que par la vigueur et l'adresse !

PLINE LE JEUNE, Panégyrique de Trajan, 11-12

3 – GENRE

DÉMOSTHÈNE évoque ici le cas d'un homme, Aristogiton, qui se permet de continuer à prendre la parole en public, alors que la loi athénienne concernant les débiteurs du trésor (endettés vis-à-vis de l'État, pour forte amende impayée) le lui interdisait.

Il vous reste donc, si vous voulez vous délivrer d'un tel homme, à le condamner à la mort, puisque les lois qui vous en donnent le droit ; ou du moins à le condamner à une si forte amende, qu'il ne puisse la payer. Vous ne parviendrez pas à vous en délivrer autrement, et je vais vous en convaincre. Les citoyens les plus vertueux font bien naturellement, et d'eux-mêmes, tout ce qui est convenable. Ceux qui, sans le vouloir, ne sont pas tout à fait méchants, évitent de faire des fautes, plus par crainte des tribunaux que par sensibilité aux reproches et au déshonneur. Les peines judiciaires, dit-on, rendent sages les pires scélérats. Aristogiton, lui, l'emporte tellement en méchanceté sur tous les hommes que nos punitions n'ont pu l'instruire et le changer. Il a été surpris plusieurs fois dans les mêmes démarches, dans les mêmes crimes et on doit sévir contre lui, à présent, avec plus de rigueur qu'auparavant

DÉMOSTHÈNE, Contre Aristogiton, 92-94